

Compte rendu de la séance de l'Instance Nationale de Concertation

Séance du 19 janvier 2006

Participants

Philippe GEORGES, Président du COMEX, Directeur de la CNAF

CNAF

Marie Christine PELISSOU, Direction des Ressources Humaines Réseau

CNAMTS

Laurence GAUTIER PASCAUD, Directrice des Ressources Humaines Réseau
Virginie CHARLES BRAY, Direction des Ressources Humaines Réseau

CNAV

Caroline CHABAUD, Direction des Ressources Humaines
Laetitia ILLIEN, Direction des Ressources Humaines

UCANSS

Philippe RENARD, Directeur
Bernard MEUNIER, Directeur adjoint
Elisabeth DEYMARD, Directeur des Etudes et Carrières,
Gérard DURIER, DRH
Denis Yves LESAULT, Chargé de mission à la Direction de la Prospective et des Ressources Humaines,
Florence LECERT, Chef de cabinet.

Fédérations syndicales

CFDT

Bernard DELANNOY
Patrick ROHAUT
Géraldine TAIX

SNPDOS - CFDT

Olivier ROSEC

CFE/CGC

Thank DO VAN
Dominique LE PAGE

CFTC

Jean Marc COLLET

SNADEOS – CFTC

Hubert RETIF

CGT

Daniel EDELIN
Janis GRIOT

UGICT – CGT

William LIS

FO

Michel ROCHETTE

SNFOCOS

Gino SANDRI
Christian GOUPILLOT

Ouverture de la réunion : M. Philippe Georges

M. Georges ouvre la séance en présentant ses vœux à l'ensemble des participants pour la nouvelle année. Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Bilan du fonctionnement de l'Instance Nationale de Concertation prévue par le protocole d'accord du 3 décembre 2002,
- Bilan synthétique de la transposition opérée en février 2005 dans le cadre du protocole d'accord du 30 novembre 2004,
- Mise en place des observatoires régionaux prévus par le protocole d'accord du 30 novembre 2004.

Présentation du Bilan de l'Instance Nationale de Concertation par Philippe Renard, Directeur de l'UCANSS

Le Directeur de l'UCANSS commente la note adressée aux organisations syndicales.

Il évoque l'ensemble des réunions qui se sont tenues du 20 février 2003, date de la réunion d'installation de l'Instance jusqu'au 20 décembre 2005, date de la dernière réunion du groupe de travail Assurance maladie.

La question posée aujourd'hui est de savoir si l'Instance a atteint ses objectifs et quelles sont les pistes d'évolution à envisager, comme la tenue de séances thématiques de l'Instance Nationale de Concertation, par exemple.

Après cette présentation, **M. Georges** invite les fédérations à débattre de ce bilan.

M. Sandri - Fédération Force Ouvrière

M. Sandri souhaite dissiper un malentendu sur la présentation des remarques faites par les organisations syndicales dans le bilan, page 5. Le SNFOCOS souhaite un comité central d'entreprise et non pas quatre comme mentionné.

La fédération CGT

La fédération CGT souhaite connaître le statut de cette réunion et de ses modalités d'organisation. La fédération rappelle le texte qui prévoit que le bilan soit réalisé six mois avant l'échéance de l'accord. Elle rappelle également que la négociation d'un nouvel accord supposerait la tenue d'une réunion paritaire nationale.

Philippe Renard, Directeur de l'UCANSS

Philippe Renard rappelle que la tenue de la réunion a été décalée par suite de la demande d'une organisation syndicale. Cette réunion devait se tenir en décembre 2005 avant l'échéance du protocole d'accord. En conséquence, il considère que c'est ensemble que nous devons apprécier la contrainte constituée par l'aspect juridique des choses (nouvel accord ou autre ?).

Fédération CFTC

Pour la **fédération CFTC** peu importe le lieu et la forme. La fédération souhaite que l'Instance Nationale de Concertation soit un lieu de concertation et de confrontation d'idées, pas uniquement un lieu d'informations.

M. Delannoy – Fédération CFDT

La **fédération CFDT** considère que les pistes d'amélioration proposées par l'employeur sont insuffisantes et que le bilan réalisé est par trop optimiste. En effet, pour la fédération, le contenu doit primer sur la forme. Elle reconnaît l'intérêt de l'Instance, mais souhaite des liens plus approfondis avec les caisses nationales.

Il faut s'interroger sur ce qu'il faut mettre en place pour avoir une information intéressante. Il manque d'évidence un étage permettant de disposer des informations concernant les bilans sociaux, les niveaux d'emplois, l'égalité professionnelle, la structure des effectifs.

M. Edelin - Fédération CGT

M. Edelin demande la négociation d'un avenant à l'accord pour le pérenniser. **M. Edelin** était très favorable à la mise en place de l'Instance. Même si l'employeur est très optimiste sur le fonctionnement de l'instance, pour lui, le bilan n'est pas tout à fait négatif. Des pistes d'amélioration doivent cependant être trouvées : respect des délais fixés par le texte, amélioration des comptes rendus, thèmes de discussion fixés par l'Instance, tenue des groupes de travail.

Sur ce dernier point, la **fédération CGT** propose, dans le cadre de la COG de l'Assurance Maladie, que des groupes de travail puissent se réunir avant la présentation des orientations au Conseil. Ces groupes pourraient concerner le devenir du service médical, du système d'information, par exemple.

M. Rochette - Fédération Force Ouvrière

Pour **M. Rochette**, afin que le dialogue fonctionne, il faut qu'il y ait du grain à moudre. Il tient à rappeler que le lieu de la négociation est l'UCANSS et que cette négociation se fait au cours des réunions paritaires nationales.

M. Rochette n'a pas de remarques à faire sur le bilan présenté, dès lors que l'instance fonctionne conformément à l'article L. 224-5-2 du Code de la sécurité sociale.

Hubert RETIF - SNADEOS – CFTC

M. Rétif souligne la convergence des organisations syndicales sur des aspects de fond. Il partage les souhaits d'amélioration du fonctionnement de l'instance et notamment de la transmission de documents dans des délais permettant une analyse utile à la discussion. Il regrette la réalisation trop tardive des comptes rendus.

M. EDELIN - Fédération CGT.

M. Edelin considère que la communication doit être améliorée y compris en marge de l'INC.

Hubert RETIF - SNADEOS – CFTC

M. Rétif demande à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie de pouvoir disposer d'informations sur les départs en retraite, à l'instar de ce qui a été porté à la connaissance des organisations syndicales en 2003. Il demande une situation des départs branche par branche ainsi qu'une information des branches en matière de gestion prévisionnelle.

Il considère que la continuité dans l'information permet une continuité dans le dialogue social.

William LIS - UGICT – CGT

M. Lis souhaiterait que les comptes rendus puissent être validés par les organisations syndicales.

M. Delannoy – Fédération CFDT

La fédération CFDT a demandé lors d'une précédente réunion de l'INC consacrée à la branche famille la transmission des guides de recrutement et de rémunérations élaborés par la CNAF ainsi que la Convention d'objectifs et de gestion, ce qui n'a pas été fait.

M. Delannoy souhaite que les engagements pris en séance soient tenus.

Fédération CFTC

La fédération CFTC pense que la rénovation du dialogue social doit passer par une bonne circulation de l'information.

Fédération CGC

La fédération CGC rejoint l'ensemble des observations formulées par les organisations syndicales sur le sujet de l'information.

La demande d'une réunion spécifique aux UGECAM est réitérée.

La fédération CGC souhaiterait disposer d'un bilan d'attribution des points de compétences dans les organismes.

M. Georges, Président

M. Georges rappelle que si des modifications au texte fondateur de l'INC doivent être faites, ce sujet doit être porté au bon niveau de compétence.

Il propose que l'organisation de l'information entre l'UCANSS, les caisses nationales et les fédérations soit revue afin d'optimiser notre partage de connaissances. Il relève que les documents sont quasiment tous publics et qu'il n'y a aucun intérêt pour l'employeur à ne pas les transmettre. Une proposition en ce sens sera faite.

M. Georges pense qu'une instance transverse aux branches telle que l'INC est nécessaire. Il faut continuer à faire que l'instance vive et veiller collectivement à l'optimisation de son fonctionnement.

M. Delannoy – Fédération CFDT

Pour **la fédération CFDT**, il y a de la place pour des réunions plénières de l'instance, mais aussi pour des groupes de travail avec les caisses nationales. **M. Delannoy** insiste sur la nature des informations qui sont présentées (Bilan social par exemple).

M. EDELIN - Fédération CGT.

M. Edelin conteste la date du 9 mars pour la réunion consacrée aux UGECAM. En effet, il y a des projets de fermeture d'établissements (avant la fin du premier semestre 2006) à l'UGECAM Rhône Alpes. Il souhaiterait pouvoir en débattre à l'INC avant que les choses se fassent.

Fédération CFTC

La fédération CFTC abonde dans ce sens. Les UGECAM ont fait l'objet d'un débat au Conseil confédéral.

La fédération CFTC souhaiterait savoir s'il y a des réponses du Ministère sur l'application de la classification dans les UGECAM.

Hubert RETIF - SNADEOS – CFTC

M. Rétif considère que concernant les COG, entre la période d'adoption et la fin, il y a certainement place à des points de rendez - vous sur la mise en place.

Mme CHABAUD – CNAV

A ce sujet, **Mme Chabaud** précise que la CNAV envisage de faire un point sur la COG à mi - parcours, lors d'une INC qui pourrait se tenir en octobre 2006. Cette information est à ajouter au planning prévisionnel qui a été réalisé par l'UCANSS.

M. EDELIN - Fédération CGT.

M. Edelin est satisfait de la proposition de la représentante de la CNAV. Il déplore la fixation de dates, comme le 9 mars pour les UGECAM jugée trop tardive.

M. Georges, Président

Si **M. Georges** comprend que la concertation soit fixée suffisamment en amont sur les dossiers, encore faut - il qu'elle le soit sur la base d'orientations suffisamment précises.

Par ailleurs, l'UCANSS ne peut se substituer aux caisses nationales pour fixer des dates. C'est en fonction de l'avancée de leurs propres travaux qu'il appartient aux caisses nationales de les arrêter.

M. EDELIN - Fédération CGT.

M. Edelin souhaite que la contribution des organisations syndicales par rapport aux COG ne se limite pas à leur seule lecture.

M. Georges, Président

M. Georges verra ce qu'il est possible de faire pour la réunion UGECAM. Il ignore le calendrier des opérations concernant la COG de la branche Maladie et il se propose de le vérifier.

Il considère qu'il appartient chaque année aux caisses nationales de venir échanger sur différents aspects des COG.

Hubert RETIF - SNADEOS – CFTC

M. Rétif considère qu'il est essentiel pour l'employeur de recueillir les avis et positionnement des partenaires sociaux aux bons moments. Cela souligne la nécessité pour l'INC de trouver le bon tempo : il faut travailler sur le document en cours, non sur le document signé.

Fédération CFTC

La fédération CFTC partage ce point de vue : les réunions ne doivent pas se tenir ni trop tôt ni trop tard.

M. Georges, Président

M. Georges est d'accord sur la recherche du « bon tempo ».

William LIS - UGICT – CGT

M. Lis souligne que les caisses nationales doivent intégrer le travail avec l'INC comme une contrainte inéluctable, elles doivent l'intégrer dans le calendrier de leurs projets.

Fédération CFDT

La fédération CFDT aimerait voir se généraliser les bonnes pratiques telles celles du recouvrement et souhaiterait des éclairages sur les aspects ressources humaines des COG.

Fédération CFTC

La fédération CFTC rappelle la nécessité de disposer d'un délai de réflexion sur les sujets afin de communiquer avec la base.

M. EDELIN - Fédération CGT.

M. Edelin remarque qu'un certain nombre de documents circulent dans la branche maladie. Il faut pouvoir en discuter à l'INC.

M. Georges, Président

M. Georges s'engage à ce que le calendrier des réunions soit affiné au fur et à mesure de l'avancement des dossiers. Il réaffirme sa volonté de faire vivre pleinement l'Instance Nationale de Concertation.

Il propose de passer au second point de l'ordre du jour de la réunion : le bilan de la transposition opérée dans le cadre du protocole d'accord du 30 novembre 2004.

Présentation du Bilan synthétique de la transposition opérée en février 2005 dans le cadre du protocole d'accord du 30 novembre 2004 par Philippe RENARD, Directeur de l'UCANSS.

M. Rochette - Fédération Force Ouvrière

M. Rochette tient à souligner la qualité du document. Il demande en regard de l'annexe 6 à connaître le nombre de bénéficiaires de 5 points uniquement. Il souhaite également disposer de l'évolution du GVT positif pour les années 2002, 2003 et 2004.

M. EDELIN - Fédération CGT.

M. Edelin n'a pas de demandes particulières sur ce bilan qui lui apparaît exhaustif. Il formule des remerciements pour le document.

Fédération CFTC

La **fédération CFTC** souhaite connaître le nombre de bénéficiaires de points différentiels et formule la même demande que la fédération FO sur le GVT.

Mme DEYMARD – Direction de l'UCANSS

Mme Deymard s'engage à répondre aux demandes des organisations syndicales dont certaines sont tributaires de la mise à disposition des données. Concernant le GVT 2005, elle ne disposera pas de données avant Mars 2006.

Fédération CFTC

La **fédération CFTC** demande à quoi correspondent les 162 116 en terme d'effectifs : aux ETP, aux effectifs physiques ?

Mme DEYMARD – Direction de l'UCANSS

Mme Deymard précise qu'il s'agit des effectifs présents et rémunérés au 31 décembre.

Fédération CFTC

La **fédération CFTC** relève que les informations ne sont pas fournies en ETP dans les plaquettes éditées sur les effectifs.

Mme DEYMARD – Direction de l'UCANSS

Mme Deymard précise que la plaquette des effectifs est constituée d'une série chronologique depuis 1978.

On travaille toujours sur les ETP dans le cadre des négociations.

Fédération CGT.

La **fédération CGT** demande s'il est possible d'isoler l'effet des correctifs postérieurs au 1^{er} février.

Mme DEYMARD – Direction de l’UCANSS

Mme Deymard prend en compte cette demande.

Présentation du document relatif aux Observatoires régionaux par M. DURIER, Direction de l’UCANSS.

Fédération CFTC

La fédération CFTC souhaite savoir s’il y a deux titulaires et deux suppléants par région. Elle demande que lui soit communiqué le lieu des réunions.

M. Rochette - Fédération Force Ouvrière

M. Rochette, précisant sa qualité de non signataire du protocole d’accord du 30 novembre 2004, s’interroge sur la mise en œuvre de l’article 12 qui prévoit les observatoires régionaux. Il demeure perplexe sur le rôle des observatoires régionaux compte tenu du texte et s’interroge sur leur pérennité et leur utilité fonctionnelle.

Fédération CGT.

La fédération CGT considère que la répartition géographique a une importance et fait la comparaison avec les Conseils de discipline régionaux. **La fédération** souhaite attirer l’attention de l’employeur sur plusieurs points :

- Quid des Départements d’Outre Mer ?
- Quid du temps de préparation des réunions pour les représentants ? des remboursements de frais ?
- Quid de la durée fixée à 3 ans ?

M. Edelin souhaite savoir si les fédérations pourront assister à la journée de formation prévue pour les représentants syndicaux et connaître le circuit d’information entre observatoires régionaux et Instance Nationale de Concertation. Il demande la transmission des synthèses à l’INC.

Fédération CFTC

La fédération CFTC se félicite de l’accélération du processus et souscrit à la proposition de faire participer le niveau fédéral à la journée d’information pour les organisations syndicales.

La fédération pose la question de l’harmonisation avec la CPN 9.

M. Delannoy - Fédération CFDT

M. Delannoy souscrit à la demande concernant le temps de préparation.

Hubert RETIF - SNADEOS – CFTC

M. Rétif aurait souhaité davantage d'observatoires pour coller de plus près au niveau local.

Philippe Renard, Directeur de l'UCANSS

Philippe Renard apporte les réponses suivantes :

- sur le découpage géographique : les observatoires ne sont pas chargés d'une approche organisme par organisme mais d'une approche quantitative et qualitative. On peut toujours discuter sur le maillage.

Il est nécessaire de rappeler le rôle propre des instances représentatives du personnel au niveau local et de ne pas mélanger les genres : les IRP ont leur rôle, les observatoires régionaux le leur.

- sur le calendrier : le texte du 30 novembre prenait effet au 1^{er} février 2005. La première réunion se tiendra le 29 mars, soit un peu plus d'un an plus tard. Ce délai paraît raisonnable.

- sur le travail autour du questionnaire : consolider les données de plus de 500 organismes est un travail important. M. Renard précise que les informations sont parallèlement remontées aux caisses nationales, mais le traitement est opéré par les services de l'UCANSS. Les informations locales (données exploitées, réactions locales, souhaits d'évolution) seront remontées à l'INC.

Quant au temps accordé et aux modalités de remboursement des frais de déplacement, ces points seront précisés dans une circulaire UCANSS afin de déterminer des règles de fonctionnement communes.

M. Rochette - Fédération Force Ouvrière

M Rochette ne voit pas la place des représentants des fédérations lors de la journée d'information prévue pour les organisations syndicales.

M. EDELIN - Fédération CGT

M. Edelin souhaite un délai pour la désignation des représentants des organisations syndicales.

M. GEORGES – Président

M.Georges donne son accord pour repousser la date de désignation au 15 février 2006.

Concernant la journée d'information, les fédérations choisiront d'y participer ou non, en raison d'un représentant par fédération.

Le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 12 h.